

-Second Original-

Dominique

RAMAT

Huissier de Justice

2 place du Mandarous

Boite Postale 214

12102 MILLAU CEDEX

Tel : 05.65.60.30.70

Fax : 05.65.60.34.08

CDC 40031 00001 0000135472 B

Etude@ramat-huissier-12.fr

*compétence sur tout le département a/c
01/10/09*

*Règlement par carte à l'étude et par
téléphone
et su www.ramat-huissier-12.fr*



REFERENCE ETUDE

N° 223823.00

ACTE5000 Tiers 17303

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

LE QUATRE MARS DEUX MILLE DIX

A LA DEMANDE DE :

Maître ANDRE Marc, Mandataire Judiciaire, domicilié es qualité Passage Privé Champeyrache, BP 40159, 30103 ALES, agissant es qualité de mandataire à la liquidation judiciaire de l'association MICRO COLT, ayant son siège Zone Artisanale La Bastide, 48500 LA CANOURGUE,

Je, Dominique RAMAT, Huissier de Justice à la résidence de MILLAU (Aveyron), y demeurant 2 place du Mandarous BP 214, soussigné,

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Madame le Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de l'association MICRO COLT susnommée, en date du 16 août 2009, ladite ordonnance produisant les effets du commandement prévu à l'article 13 du décret n° 2006-936 du 27 juillet 2006, relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix d'un immeuble,

Certifie avoir procédé comme il sera dit ci-après à la description des immeubles appartenant à l'association MICRO COLT et figurant au cadastre de la Commune de ST LAURENT D'OLT, AVEYRON, sous les relations suivantes : section AN n° 109 et 110.

Conformément aux dispositions de l'article 35 du décret du 27 juillet 2006 et des articles 20 et 21 de la loi du 9 juillet 1991, je pénètre dans les lieux en présence de Monsieur VIOULAC Alain, Maire de ST LAURENT D'OLT, après ouverture de la porte d'entrée de la maison par Monsieur Jean-Marie BRENGUES, serrurier requis, et en présence également de Monsieur Laurent RAMBIER de la société SOCOBOIS, chargé de réaliser les diagnostics immobiliers.

La parcelle n° 110 est en nature de maison d'habitation.

La parcelle n° 109 est en nature de terrain vague, de très forte pente, en surplomb de la route.

Sur ce terrain vague, se trouve un petit cabanon en bois délabré.

EXTERIEUR DE LA MAISON

Il s'agit d'une maison en pierres, couverte en ardoises, qui confronte de l'Ouest la route départementale, et du Sud un autre immeuble bâti.

Cette maison est entourée par le terrain vague susvisé.

L'immeuble est équipé de deux rangées de 3 fenêtres au premier étage et au deuxième étage.

Il est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Côté gauche, la maison est prolongée par un bâtiment construit en béton, dont la partie haute est lambrissée avec couverture tôle.

Ce bâtiment est à usage de garage.

Deux portes en bois avec volets bois permettent d'accéder à l'intérieur de la maison, depuis la route départementale, qui confronte directement le rez-de-chaussée.

Le long de la chaîne d'angle côté droit, je constate la présence d'une importante fissure avec traces de reprises, qui parcourt la façade de la maison de haut en bas.

Derrière et autour de la maison, je constate que le terrain en forte pente susvisé est envahi par les buissons, mauvaises herbes et autres ronciers.

INTERIEUR DE LA MAISON

Rez-de-chaussée

Il y a deux pièces de part et d'autre de la porte d'entrée.

Pièce n° 1 à gauche en entrant

Plafond lambris, sol plastique en état d'usage, murs peints en blanc en état d'usage.

L'équipement comprend un évier inox en bon état, ainsi qu'un placard sous évier.

Au-dessus de l'évier, le mur est carrelé.

Une fenêtre et une porte-fenêtre éclairent la pièce, côté rue.

Pièce n° 2

Le faux plafond est constitué de dalles de polystyrène.

Sol recouvert de revêtement plastifié.

Murs enduits de toile de verre en mauvais état par endroits.

Une fenêtre côté rue éclaire la pièce.

Une porte coulissante dissimule un évier céramique ancien, avec mélangeur eau chaude – eau froide ancien.

Un escalier en bois permet d'accéder au premier étage.

Les murs de l'escalier sont en lambris peints en blanc.

Premier étage

Chambre 1 à droite de l'escalier

Sol moquette en état d'usage, murs peints et lambrissés.

Une fenêtre éclaire la pièce côté rue, le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.

A gauche dans le couloir, dont le sol est recouvert de revêtement plastifié, je note la présence d'un WC et d'une salle de bains, dont le sol est recouvert de revêtement plastique, les murs de lambris.

L'équipement comprend une cabine de douche en bon état, un lavabo en céramique avec mélangeur en bon état, un miroir.

Une fenêtre éclaire la pièce côté rue.

Le couloir est également éclairé par une fenêtre.

Deuxième étage

Accès au deuxième étage par un escalier bois ancien avec rampe.

Les murs de l'escalier sont recouverts de lambris.

Chambre 1 à droite du palier de l'escalier

Sol moquette en état d'usage.

Les murs sont recouverts de papier peint en état d'usage.

Le plafond est recouvert de plaque de polystyrène.

Une rampe de gros spots est également visible au plafond.

Une fenêtre éclaire la pièce, côté rue.

Chambre 2 à gauche sur le palier

Sol plastique en bon état.

Murs tapissés en état d'usage.

Plafond recouvert de plaques de polystyrène.

Il y a un lavabo céramique avec mitigeur en bon état.

Les murs sont partiellement carrelés.

Une fenêtre éclaire la pièce, côté rue.

Garage

Porte coulissante en bois côté route départementale (non verrouillée).

Plafond hourdis.

Murs pierres et moellons.

Dalle béton au sol.

Au-dessus du garage, se trouve un local à usage de débarras, adossé à la falaise. On y accède par une porte en bois située en bordure de ravin.

Ce petit local est construit en tôle et en bardage bois. Il n'est pas aménagé.

La maison et le garage sont entièrement vides de meubles (à part un vieux buffet verni) et d'occupants.

Le chauffage central est assuré par des convecteurs électriques dans toutes les pièces.

L'installation électrique est en bon état.

La superficie des pièces composant l'immeuble figure sur le document annexé au présent procès-verbal.

A la fin de mes opérations, j'ai fait changer le verrou de la porte d'entrée de la maison et refermé cette dernière.

La porte du garage a été refermée et la porte du cabanon au-dessus du garage a été reverrouillée.

Les clés de la porte d'entrée sont conservées à l'Etude.

_____oO_____

Telles sont mes constatations. Des clichés ont été pris, et sont annexés au second original du présent Procès Verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.